

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

Etaient présents : Mmes PILVIN, CANNOT, MARTIN, TENENBAUM, BRIERE, LE BELLEGO.
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, LE COMTE, OUATTARA

Absents excusés : MM. DAKYO, HY, LEVEUF
Mme BOURRIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de Mme. BOURRIER était donné à M. BUSSON ; le pouvoir de M. DAKYO était donné à M. BARIL ; le pouvoir de M. HY était donné à M. LE COMTE ; le pouvoir de M. LEVEUF était donné à Mme. CANNOT.

Secrétaire de séance : Laurence MARTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session et s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune demande de modification.

Le procès-verbal du 05 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Point sur les remplacements :

M. BUSSON fait un point sur les remplacements :

- **La secrétaire de mairie est en arrêt jusqu'au 24 juillet 2022 :**
Les deux adjointes administratives présentes à la mairie assurent son remplacement. Un renfort viendra ponctuellement notamment pour le compte administratif, le budget et les élections. Nous n'envisageons pas un remplacement avec le CDG.
- **Un agent de cantine est absent jusqu'au 07 juillet 2022 :**
Et est remplacé par une surveillante qui est aussi remplacée par une contractuelle le midi.

Point sur les élections :

Pour information, les prochaines élections seront les élections législatives et auront lieu les **12 et 19 juin 2022**. Les bureaux de votes seront probablement ouverts de 8h00 à 18h00. Il est demandé au Conseil Municipal de remplir le tableau de présence pour les deux journées.

Point sur les prochains conseils municipaux :

Les prochains conseils municipaux auront lieu : le 30 juin 2022, le 04 octobre 2022, le 08 novembre 2022 et le 13 décembre 2022.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

**SERVICES PERISCOLAIRES – TARIFS 2022/2023 (CANTINE ET GARDERIE)
(Délibération N°01-05-22) & (Délibération N°02-05-22)**

D'après les rapports budgétaires de la garderie et la cantine, qui ont été préalablement envoyés, ces derniers démontrent que ces services sont déficitaires depuis plusieurs années.

Le conseil municipal décide de modifier le tarif actuel du repas de la cantine de 10 centimes à compter du 1^{er} septembre 2022.

 **Prix du repas enfant : 4.00 €**

Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif actuel de l'accueil périscolaire de 10 centimes la demi-heure ainsi que le forfait goûter à compter du 1^{er} septembre 2022. De plus, au vu des problèmes de sécurité rencontrés à l'accueil périscolaire notamment sur le nombre d'enfant inscrit qui ne s'y rend pas, le Conseil Municipal décide également de voter une pénalité de « non-présence » en cas d'inscriptions répétitives sans présence de l'enfant.

 **Pour ½ d'heure de surveillance : 1.40 €**

 **Forfait goûter (tarif mensuel) : 2.10 €**

 **Pénalité de retard après 18h00, par enfant : 5.60 €**

 **Pénalité de non présence : 1.40€**

JOURNEE PEINTURE-SCULPTURE ET CONCOURS PHOTOS (Délibération N°03-05-22)

La parole est donnée à madame CANNOT, adjointe à l'animation et à la communication.
Dans le cadre de la 31^{ème} édition de l'exposition peinture organisée par la commission municipale « ANIMATIONS », du 28 et 29 mai 2022 ainsi que le concours photos 2022.

Madame CANNOT propose la reconduction des prix comme en 2019.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de fixer les droits d'inscription ainsi que les prix décernés pour l'exposition peinture comme suit :

-  **Droit d'inscription : 7.00€**
-  **Droit d'accrochage : 5.00€ par œuvre (2 œuvres au maximum)**
-  **Prix du jury Peinture (huile, acrylique et technique nouvelle) : 100.00€**
-  **Prix du jury Peinture (aquarelle, pastel ou fusain) : 100.00€**
-  **Prix du jury Sculpture : 100.00€**
-  **Prix du jury enfant : un chèque cadeau Cultura : 50.00€**
-  **Prix du public pour une peinture et une sculpture (adulte/enfant) : 50.00€x2 soit 100.00€ – chèque Cultura**
-  **Prix spécial : un chèque cadeau Cultura 50.00€**

Madame CANNOT propose les prix pour le concours photos faits selon le budget 2022.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de fixer les prix décernés pour le concours photos comme suit :

-  **Prix du jury ADULTE : 30.00€ – chèque Cultura**
-  **Prix du jury ENFANT : 30.00€ – chèque Cultura**
-  **Prix du public ADULTE : 30.00€ – chèque Cultura**
-  **Prix du public ENFANT : 30.00€ – chèque Cultura**

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS MENUISERIE ANCIENNE ECOLE (Délibération N°04-05-22)

Monsieur BUSSON annonce la possibilité d'effectuer une demande de fonds de concours à **la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole** dans le cadre du remplacement des menuiseries extérieures de l'ancienne école située route de la Vallée.

3 devis ont été réalisés.

Le montant total du projet **HT est de 31 022.25 euros. Nous effectuerons une demande de fonds de concours de 15 511.12 euros.**

Le projet est adopté à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL MISE EN STAGE – ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (Délibération N°05-05-22)

Afin de régulariser la situation administrative de **Madame Auriane LEMAISTRE**, adjoint administratif territorial, contractuelle depuis le 08 juillet 2021.

Elle a commencé par un premier contrat de 6 mois suivi d'un contrat d'un an. La mise en stage sera effective à compter du **08 juillet 2022** : soit un an après le début de son premier contrat. Cette situation sera établie sur un horaire de **28 heures hebdomadaires.**

Le projet est adopté à l'unanimité, Monsieur BUSSON remercie le Conseil Municipal.

MISE EN STAGE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (Délibération N°06-05-22)

Afin de régulariser la situation administrative de **Madame Lucie WEBER**, adjoint technique territorial, contractuelle depuis le 1^{er} septembre 2021.

La mise en stage sera effective à compter du **1^{er} septembre 2022** : soit un an après le début de son premier contrat. Cette situation sera établie sur un horaire de **30.17 heures hebdomadaires**.

Le projet est adopté à l'unanimité, Monsieur BUSSON remercie le Conseil Municipal.

4. INTERCOMMUNALITE

AVIS SUR L'ADHESION DE 3 COMMUNES AU SDE76

(Délibération N°07-05-22) & (Délibération N°08-05-22) & (Délibération N°09-05-22)

Les communes **d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse** ont demandés leurs adhésions courant 2021 au Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE76). Le comité syndical a accepté chacune de ces demandes d'adhésion le 24 février 2022.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les 3 adhésions.

Le projet est adopté à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION

DEMATÉRIALISATION DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES

(Délibération N°10-05-22)

Il est expliqué que dans les communes **de moins de 3 500 habitants** : les actes pourront être affichés/publiés sur papier ou format électronique. Le Conseil Municipal doit en faire le choix.

Il est proposé par le secrétariat de mairie que cette dématérialisation soit effectuée sur le site de la commune (au format électronique donc) par manque de place sur les panneaux d'affichage de la mairie avec l'urbanisme ainsi que les avis divers ; les panneaux sont donc très souvent complets.

Cette dématérialisation démarrerait à partir du **1^{er} juillet 2022**.

Le projet est adopté à l'unanimité.

✓ TRAVAUX DES COMMISSIONS

- ① La commission « **Urbanisme** » ;
M. Laurent BARIL, vice-président

Monsieur BARIL explique à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 11 mai 2022 avec les riverains du chemin du Four à Pain et du chemin Vert pour évoquer un projet de construction avec l'aménageur en charge de ce dernier. Le dossier du permis d'aménager est en cours d'instruction, il reste donc confidentiel jusqu'à ce que l'arrêté soit signé.

Le 13 mai 2022, une réunion a eu lieu avec le service instructeur de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ; une aide a été demandée en cas de contentieux mais il se pose le problème « d'assermentation » pour le service instructeur. Monsieur BARIL demande alors à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole de créer un **pôle de services contentieux en urbanisme**.

- ② La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ;
Mme Roselyne PILVIN vice-présidente,

Madame PILVIN explique que le nettoyage et le fleurissement de la ville sont en cours.

Un devis va être réalisé sur le devenir de la maison du château.

- ③ La commission « **Voirie et Espaces verts** » ;
M. Xavier LE COMTE, vice-président

Rien n'a été ajouté.

- ④ La commission « **A.I.C.O.** » ;
Mme Claudine CANNOT, vice-présidente

Madame CANNOT évoque que les ateliers fonctionnent bien, une nouvelle inscription a été prise ; les ateliers manuels seront reconduits en septembre. Madame CANNOT remercie monsieur BARIL et monsieur CANNOT pour leur aide à l'atelier informatique.

Le concours photo contient 19 candidatures : 10 enfants et 9 adultes (contre 14 l'année dernière). Les prix du public et du jury seront décernés lors de l'exposition peinture. Pour rappel, le vernissage s'effectuera le 27 mai à 18h00. 98 œuvres sont prévues dont 34 sculptures, 2 enfants sont inscrits. 18 œuvres sont hors concours.

La fête de la musique aura lieu le 21 juin 2022 à 20h sur le parvis de l'église.

Un habitant a demandé à effectuer une exposition de Bonsais un week-end courant juin.

Début du mois de juin commencera l'écriture du « Saint-Laurent en Bref ».

- ⑤ La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » ;
M. BREHIER Pierre, vice-président

Rien n'a été ajouté.

- ⑥ La commission « **Seniors** » ;
M. BREHIER Pierre, vice-président

Monsieur BREHIER annonce que la formation tablettes a été annulée par manque d'inscription. Nous avons pourtant effectué la communication nécessaire en partenariat avec le prestataire mais cela n'a pas eu l'effet escompté.

✓ **QUESTIONS DIVERSES**

a) Avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation :

Monsieur BUSSON explique qu'une unité de méthanisation agricole est envisagée sur la commune d'Épouville, avec un épandage des digestats sur 21 communes de la Seine-Maritime par la **société SAS LH BIOGAZ**.

Monsieur LE COMTE apporte des précisions sur les explications afin de répondre aux diverses questions du conseil municipal. En effet, dans l'optique de 2025, les agriculteurs seront dans l'obligation de trier leur déchet quelque soit leur nature.

Il est informé aux membres du Conseil qu'un **arrêté préfectoral a été fait le 28/03/2022** et qu'une **consultation du public** est faite du 21/04/2022 au 19/05/2022.

Un avis est demandé au conseil municipal. Ce dernier est mitigé, il indique que le dossier reçu est trop complexe à comprendre et que les conditions engendrées ne sont pas explicites.

Un vote a été alors émis :

- 9 pour
- 2 contres
- 4 abstentions

b) Divers

Madame MARTIN indique que 6 personnes sont d'accord pour aider à la réhabilitation des chemins, les pancartes sont en cours de fabrication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.